



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Monsieur Bruno DAVID	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie MODDE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI

---

**OBJET : PREAMBULE****Election d'un nouvel adjoint**

Par délibération du 4 juillet 2020, le conseil municipal a déterminé le nombre d'adjoints au Maire conformément aux dispositions des articles L. 2122-2 et L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales. Le nombre d'adjoints a ainsi été fixé à vingt-deux dont cinq adjoints chargés de quartier.

Au cours de la même séance, le conseil municipal a élu vingt adjoints dont les cinq adjoints de quartiers.

Par délibération du 22 novembre 2021, le conseil municipal a élu un nouvel adjoint qui a pris rang à la vingt et unième place.

Par courrier en date du 15 juillet 2022, Monsieur Benoît BORDAT a informé Monsieur le Maire de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Cette démission a été réceptionnée en date du 18 juillet 2022.

La démission de Monsieur Benoît BORDAT entraîne donc la vacance d'un poste d'adjoint de la ville de Dijon.

Il est aujourd'hui proposé d'élire un nouvel adjoint au Maire et que ce dernier prendra place à la suite des adjoints actuellement en poste et que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran.

En application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment dans ses articles L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-10,

Vu les délibérations du 4 juillet 2020 et du 21 novembre 2021,

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 – **de positionner** le nouvel adjoint après le dernier adjoint élu et que les adjoints situés après l'élu démissionnaire remontent tous d'un rang ;

2 – **de procéder** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de vingt et unième adjoint au Maire de Dijon, de :

Monsieur Jean-Philippe MOREL

SCRUTIN	POUR : 43	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 14	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN